



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-17

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2017

Date de la convocation : le 27 février 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Karine BOZZINI – Déléguée suppléante de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 48

Bruno VALENTE (Commune d'ARNOUVILLE), Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Marcel BOYER et Evelyne JUMELLE (Commune d'ÉCOUEN), Karine BOZZINI (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune D'ÉZANVILLE), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE-BEUVE et Martine GALTIE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Henri GUY (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Brigitte CARDOT et Alain SORTAIS (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), David DUPUTEL et Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND), Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

Maria-Elisabeth CARMINATI (Commune d'ANDILLY), à Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY)

Présents sans droit de vote : 2

Sympson NDALA (Commune de GONESSE)
Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2017

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

Ainsi en 2017, les acquisitions menées sur la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE sont toutes liées à la régularisation de l'assiette foncière de la station ou à son projet d'extension.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » sur le territoire des communes de GONESSE et d'ARNOUVILLE, le SIAH a signé des actes d'acquisition au prix de 4 €/m² pour les parcelles en zone N du PLU de GONESSE, sur la base d'un avis de France Domaine. Ces acquisitions amiables ont ainsi concerné sept parcelles.

Ultérieurement à ces acquisitions, le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE a fixé, par jugements, un prix de 7 €/m² pour d'autres parcelles situées en zone N du PLU de GONESSE.

Afin de garantir la parfaite équité entre les propriétaires indemnisés à l'amiable au prix de 4 €/m² et ceux indemnisés sur la base des jugements d'expropriation rendus par le TGI de Pontoise au prix de 7 €/m², le Président du SIAH a pris, le 14 novembre 2016, la décision de payer aux anciens propriétaires des parcelles acquises à l'amiable la différence, soit 3 €/m² supplémentaire. Cette régularisation s'est opérée par la signature d'actes complémentaires.

Enfin, en 2017, aucune cession n'a été réalisée par le SIAH.

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2017 est le suivant :

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2017 :

Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de l'acquisition
BONNEUIL-EN-FRANCE				
- Chemin de Garges	AA n° 2 – 440 m ²	Commune de Bonneuil-en-France	1,00 €	11/08/2017
- Chemin de Garges	AA n° 10 – 542 m ²			
- Chemin de Garges	AA n° 22 – 346 m ²			

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2017

Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de l'acquisition
GONESSE				
- Le Vignois	ZS n° 51 – 1 215 m ²	M. Hervé LOBERT	4 198,75 €	Acte complémentaire du 18/04/2017
	ZS n° 1573 – 10 381 m ²	Mme Jacqueline METIVIER	34 257,30 €	Acte complémentaire du 18/04/2017
	ZS n° 52 – 905 m ²	Consorts JOUSSET/ PIETON	3 258,00 €	Acte complémentaire du 22/05/2017
	ZS n° 1569 – 10 158 m ²	Consorts DENEUX	33 521,40 €	Acte complémentaire du 22/05/2017
	ZS n° 49 – 6 105 m ²	Consorts DECROIX/LOBERT HENNEBOIS	20 146,50 €	Traité d'adhésion du 27/04/2017
	ZS n° 50 – 6 355 m ²	Consorts BRANDALAC/ SENECHAL	20 971,50 €	Acte complémentaire du 26/06/2017
	ZS n° 1571 – 12 499 m ²	Consorts DAVID	41 246,70 €	Acte complémentaire du 18/08/2017

ÉTAT DES CESSIONS 2017 : NÉANT

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-37,

Vu l'état récapitulatif des transactions immobilières signées en 2017,

Considérant que cet article prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'un vote de l'organe délibérant,

Considérant l'absence de cession opérée par le SIAH à des tiers sur cette période,

Considérant la réalisation de l'ensemble de ces acquisitions à un prix basé sur les estimations du Service France Domaine et sur les conclusions du juge de l'expropriation,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

17 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2017

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Prend acte des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2017 et décrites ci-dessus!

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions réalisées en 2017!

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 7 mars 2018

Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : **09 MARS 2018**

Et affichée le : **09 MARS 2018**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180307-2018-17-DE
Date de télétransmission : 09/03/2018
Date de réception préfecture : 09/03/2018